



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 8 février

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Fabrice VENET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024.

Compte rendu affiché le : 13 février 2024.

Présents : K. BERGER / J. QUINAUDON / L. BROSSARD /
D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO / F. VENET /
O. VIALON / M. DUPUY / G. VULPAS / R. JOASSARD.

Absents excusés : G. BUFFARD (pouvoir donné à Janine QUINAUDON)
B. TRENCHAT.

Absentes : A. BORRA / D. PINEL.

Madame le Maire demande de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Guy de GAYARDON de FENOYL, décédé le 24 janvier 2024. Il a été élu de 1965 à 2008 et Adjoint de 1995 à 2008. Elle rend hommage à cet homme remarquable, emblématique de notre village.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 8 février 2024 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence de Georges BUFFARD qui a donné pouvoir à Janine QUINAUDON.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Fabrice VENET se propose d'être secrétaire.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal la désignation de trois élus référents pour travailler sur les Zones d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables sur notre Commune, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 11 JANVIER 2024.



MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT D'ETUDES D'INGENIERIE :

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, les Communes de Sainte-Foy-l'Argentière et Saint-Symphorien-sur-Coise ainsi que le Département du Rhône ont signé une convention d'attribution de soutien financier de la Banque des Territoires et du Département dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » en date du 13 décembre 2021.

Cette convention prévoyait l'attribution d'une première enveloppe de 51 000 € pour les études réalisées sur les Communes « Petites Villes de Demain » des Monts du Lyonnais. L'enveloppe globale dédiée par la Banque des Territoires est de 85 000 € pendant toute la durée du programme « Petites Villes de Demain ». Madame le Maire précise que cette première enveloppe a déjà été utilisée et a participé au financement du Plan Guide et d'une partie de la partie pré-opérationnelle de la Grande Rue. Pour obtenir la seconde partie de l'enveloppe, un avenant doit être rédigé et signé.

Sur cette seconde enveloppe, nous pouvons prétendre à 22 412.50 € de la Banque des Territoires et 10 147.12 € du Département du Rhône pour le financement des phases « avant-projet » et une partie de la phase « projet » du groupement Atelier A. GARDONI/SOTREC.

Madame le Maire demande à Conseil Municipal s'il l'autorise à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

SIGNATURE BAIL AU 1^{er} MARS 2024 AVEC DEUX PROFESSIONNELS DE SANTE :

Monsieur Lionel BROSSARD sort de la séance.

Madame le Maire rappelle que Madame CŒUR, Ergothérapeute, occupe le bureau 5 au Pôle Santé Fidésien jusqu'au 29 février 2024, date de son départ en retraite.

Madame le Maire propose de signer un bail professionnel avec deux professionnels de santé, une Ergothérapeute et potentiellement une infirmière en pratique avancée qui se partageront le bureau 5. L'Ergothérapeute utilisera le bureau pour 3/5 et l'infirmière en pratique avancée à hauteur de 2/5.

Ce bail professionnel est consenti pour une durée de 6 ans. Le loyer est de 241.40 € pour 26.30 m² ; loyer révisé le 1^{er} décembre 2023. Madame le Maire précise que ce loyer sera révisé tous les ans à la date anniversaire selon la variation du coût de la construction publiée par l'INSEE. L'indice du coût de la construction : 2^{ème} trimestre 2023 = 2123.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer ces baux avec les deux professionnels de santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, excepté Lionel BROSSARD, autorise Madame le Maire à rédiger et signer ces baux.

Lionel BROSSARD réintègre la salle.

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE MATERNELLE :

Madame le Maire fait part d'une demande de subvention de la Directrice de l'école maternelle.

Dans le cadre du projet annuel, Madame la Directrice informe qu'elle a contacté le Musée des tissus de Lyon qui pourrait faire venir à l'école deux intervenants sur une journée.

Ces intervenants travailleraient avec les deux classes de maternelle, l'une le matin, l'autre l'après-midi.

Les intervenants viendront avec le matériel nécessaire à la création plastique.

Le coût est assez conséquent, il s'élève à 890 €.

Madame la Directrice sollicite une participation de la Mairie.

Madame le Maire propose d'aider à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après vote : 7 pour et 5 contre, accepte de verser une participation financière pour ce projet annuel à hauteur de 300 €.

DESIGNATION DE TROIS ELUS REFERENTS POUR TRAVAILLER SUR LES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLES :

Madame le Maire informe dans le cadre d'accompagnement des Communes volontaires sur la création des ZAER, la DDT viendra nous accompagner pour déterminer ces Zones où on pourrait développer ces énergies renouvelables.

Pour nous permettre d'avancer sur ce projet, il y a lieu de désigner trois référents dont le Maire. Elle propose à Lionel BROSSARD qui fait déjà partie de la Commission d'Urbanisme d'être l' élu référent. Madame le Maire demande qui se porte volontaire pour être référent. Célia LOZANO se propose d'être référente.

Madame le Maire précise que des ateliers en présence des agents de la DDT ont déjà été programmés. Une réunion de travail est prévue le mardi 20 février 2024 à 18h à la salle Ouest.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les trois élus référents pour travailler sur les Zones d'Accélération de la production d'Energie Renouvelables.

QUESTIONS DIVERSES :

- Association Lou Novio Jouen : Madame le Maire informe qu'elle a reçu différents mails de l'Association Lou Novio Jouen qui avait pour projet la réalisation d'une fresque murale sous la Halle. Comptes tenus des derniers éléments financiers en notre possession, Madame le Maire propose d'abandonner ce projet malgré notre accord de principe entériné lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 et d'exclusivité aux porteurs de ce projet. De ce fait, notre accord de principe et d'exclusivité aux porteurs de ce projet tombe. Un courrier sera transmis à l'Association Lou Novio Jouen.
- Bureau des Jeunes des Monts du Lyonnais : Madame le Maire informe que dans le cadre de sa Commission Jeunesse, à la CCMDL, un bureau des Jeunes des Monts du Lyonnais s'est créé. Trois jeunes sont à l'initiative de ce projet. Ce mouvement est porté par des jeunes pour des jeunes des Monts du Lyonnais pour animer, agir sur le territoire et ainsi porter leurs voix. Madame le Maire salue ce beau projet. Leur contact : bureaujeunemdl@gmail.com / insta-facebook : @bureau des jeunes des monts du lyonnais. Cette information sera mise sur panneau pocket et sur notre site internet.

- Remerciements : Madame le Maire fait part des lettres de remerciements de Madame Chantal de GAYARDON de FENOYL pour le bel hommage rendu à son époux lors des obsèques le lundi 29 janvier 2024 à l'église de Sainte-Foy-l'Argentière.
- Remerciements : Madame le Maire fait part d'un mot de remerciements d'une administrée pour le colis de Noël.
- Don du Sang : Robert JOASSARD informe que la collecte de sang a eu lieu le 2 février sur notre Commune. Il y a eu 53 donneurs. Il a été comptabilisé 47 dons dont 2 nouveaux donneurs. Prochain don du sang : 13 mai 2024.
- Travaux dans le village : Philippe SECKINGER souligne un problème de signalisation mise en place par les entreprises suite aux travaux. Il manque des panneaux d'indication créant des problèmes. Il sera demandé aux entreprises de renforcer la signalétique.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 7 mars 2024 à 19h30.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 12 février 2024,

Le Maire,
Karine BERGER

